

Groupe de travail du 21 mai 2024

« Attractivité – Déroulement de carrière -Promotions »

Déclaration liminaire

Le ministre de la Fonction Publique propose une énième réforme de démantèlement sous prétexte de modernisation. Ce dernier déclare qu'il souhaite mettre sur la table la disparition des catégories A, B et C, pour le plus grand profit des agents publics et des fonctionnaires...

Ces annonces par voie de presse sur le projet de loi pour la fonction publique et sur le gel du point d'indice en 2024 et 2025, ont conduit **FO Fonction publique** à se retirer de toute participation aux réunions de l'agenda social.

FO Fonction Publique exige le maintien de toutes les garanties statutaires qui permettent la reconnaissance des qualifications et le droit à la carrière : catégories, grades, échelons, etc... Il est urgent d'apporter des garanties sur l'avenir du statut général des fonctionnaires et le maintien du principe de carrière.

De même, il faut offrir des perspectives en matière de pouvoir d'achat tant par le point d'indice que par l'amélioration de la grille indiciaire, élément prépondérant de l'attractivité de l'emploi public. **FO** veut discuter de véritables améliorations statutaires comme l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.

Pour **FO Finances**, toutes ces annonces sont un très mauvais signal pour l'attractivité des métiers du service public. La baisse des inscrits et encore plus des présents aux concours en est une preuve.

Notre ministère n'échappe pas à cette déperdition de candidatures, avec une baisse d'inscriptions à nos différents concours.

La rénovation des concours peut être une piste mais elle doit s'accompagner d'un dialogue social et envisager des solutions au-delà de la simple professionnalisation des épreuves ou de l'organisation d'épreuves communes. Les résultats des modifications doivent faire l'objet d'une évaluation à l'issue d'une période de mise en œuvre. **FO Finances** souhaite discuter de ce bilan et des effets sur l'attractivité des concours et la qualité des recrutements.

Par contre, **FO Finances** est favorable à la mise en place d'un accompagnement des candidats, de même qu'aux classes préparatoires intégrées. Le ministère veut renforcer ses actions de communication pour améliorer sa visibilité en qualité d'employeur.

Démarche louable que chaque direction devrait appliquer... Je vise particulièrement les concours des corps techniques des ingénieurs et techniciens. En effet face aux défaillances de leur gestionnaire, les militants **FO** de ces corps ont mis en place des actions concrètes afin de promouvoir les concours, notamment par leurs présences dans certaines écoles.

La DGDDI et la DGFIP ont lancé des enquêtes auprès des candidats inscrits mais absents aux épreuves d'admissibilité. **FO Finances** souhaiterait en connaître les résultats.

Pour **FO Finances**, le déroulement de carrière des agents dans nos différentes directions est également un élément fort d'attractivité et il passe nécessairement par des promotions internes.

C'est pourquoi, **FO Finances** sollicite auprès des ministres, l'ouverture d'un « Bercy des finances » intégrant la question des déroulements de carrière des agents mais également celle des conditions de travail. Seule réponse, la mise en œuvre d'un nouveau plan de qualification ministériel a été confirmé lors du CSAM du 6 juillet 2023.

En 2024, par rapport à l'année 2022, le ministère a compté un total de 265 promotions supplémentaires : 176 promotions supplémentaires de C en B et 89 promotions supplémentaires de B et A. Ces volumes de promotion supplémentaires seront reconduits en 2025. Cet abondement répond en partie à une revendication de **FO Finances** : le retour d'un plan ministériel exceptionnel de promotions pour les changements de corps.

Avant la prise de la décision ministérielle, les directions sont censés engager avec les organisations syndicales des discussions qui permettront de définir les modalités concrètes de mise en œuvre. Si nous nous référons à ce qui s'est passé, clairement nous sommes loin de véritables négociations, notamment à la DGFIP.

Pour les promotions par changements de grade, **FO Finances** vous rappelle sa revendication : « *tout agent ayant les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur de son corps doit bénéficier de la promotion* ».

Nous en sommes loin !

FO Finances réaffirme sa volonté de voir toutes les potentialités de promotions offertes par les taux mentionnés dans l'arrêté, réellement pourvues par les différentes directions.

Nous attendons la démonstration que les réductions de crédits sur le titre 2, imposées par le gouvernement, n'impacteront pas les promotions, conformément aux propos de notre ministre.

Pour conclure, **FO Finances** réitère sa revendication de voir supprimer la mobilité géographique imposée suite à une promotion de C en B dans l'ensemble des directions du ministère. De nombreux agents se refusent à demander une promotion de corps pour ne pas prendre le risque d'être mutés loin de chez eux, cette situation est intolérable et impacte particulièrement les femmes. Cette mobilité géographique est un frein dans la carrière pour nombre d'agents, comme nous l'avons largement évoqué lors de nos débats sur l'égalité professionnelle.



chacun pour tous avec